



**ACADÉMIE  
DE PARIS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Paris le 11 janvier 2024

**RELEVÉ DE CONCLUSIONS DE NEGOCIATION PREALABLE**

**En application du décret n° 2008-1246 du 1<sup>er</sup> décembre 2008 relatif aux règles d'organisation et de déroulement de la négociation préalable au dépôt d'un préavis de grève prévue aux articles L.133-2 et L. 133-11 du code de l'éducation**

Organisations syndicales à l'origine de la demande de négociation préalable :	FSU-SNUipp Paris
Date d'envoi du courrier invitant à la négociation préalable :	5 janvier 2024
Date de réception :	5 janvier 2024
Date et lieu de la négociation :	11 janvier 2024 de 17h00 à 19h30 – salle 6004

**I – PARTICIPANTS :**

Représentants du SNUipp-FSU	Audrey Bourlet de la Vallée, Léa de BOISSEUIL, Jérôme LAMBERT
Représentants de l'administration :	Christelle GAUTHEROT, Directrice académique des services de l'Éducation Nationale chargée des écoles et des collèges
Chargés de l'élaboration du relevé de conclusions :	V.K

## **II – REVENDICATIONS DE L'ORGANISATION SYNDICALE ET REPONSES APORTEES PAR L'ADMINISTRATION :**

### **II – A : REVENDICATIONS DE L'ORGANISATION SYNDICALE :**

La FSU-SNUipp Paris a l'intention de déposer un préavis de grève couvrant les journées des CSA et CDEN Carte scolaire du 6 au 29 février 2024. Ce préavis concernerait l'ensemble des personnels (instituteurs-trices et professeur-es des écoles, AESH, psychologues) de l'Académie de Paris.

Sur les 650 postes supprimés nationalement, 125 postes seraient retirés à l'Académie de Paris. Ils s'ajoutent aux 155 postes supprimés l'an passé ! La FSU-SNUipp Paris dénonce des suppressions de postes massives qui vont fortement dégrader les conditions d'enseignement des professeur-es et les conditions d'apprentissage des élèves, notamment les plus fragiles. Le manque de maître-sses E et G et de psychologues scolaires en Rased, et de moyens humains pour réaliser l'inclusion - enseignant-es spécialisé-es et enseignant-es référent-es - auraient dû amener le Ministère à prendre une toute autre décision. Contrairement à ce qu'il a fait l'an passé, au lieu de profiter de la baisse réelle des effectifs au sein de l'Académie pour supprimer des postes, le Ministère aurait dû s'appuyer sur celle-ci pour améliorer les conditions de scolarité au sein des écoles.

Le manque criant de remplaçant-es et ce dès le début de l'année scolaire aurait dû à lui seul amener le Ministère à renoncer à ces suppressions massives de postes. De plus, l'Académie ne pourra mener un plan académique de formation ambitieux alors même que la mise à jour des connaissances scientifiques et pédagogiques et l'échange de pratiques sont aussi un maillon essentiel pour la réussite des élèves. La formation et l'accompagnement des jeunes collègues et des équipes passent aussi nécessairement par la création de postes de PEMF et de Conseiller-e Pédagogique de Circonscription, au plus près des équipes.

Est-ce avec des conditions d'enseignement fortement dégradées que le Ministre compte rendre l'Académie de Paris plus attractive ou est-ce plutôt le prélude d'une nouvelle vague de contractuelles pour la prochaine rentrée ?! Pour la FSU-SNUipp Paris, la réponse est toute trouvée !

La réduction des inégalités scolaires ne pourra se faire sans un véritable engagement national et académique, afin que le mot Egalité écrit au fronton des écoles soit une réalité. Toutes les écoles, qu'elles soient en REP ou non, doivent voir leurs effectifs de classe baisser et ce, sur tous les niveaux : pour la FSU-SNUipp Paris, c'est 22 élèves par classe hors REP et 18 en REP, 15 en TPS et PS. Les élèves d'UPE2A et d'ULIS doivent être comptabilisé-es dans les effectifs de leur classe ordinaire d'inclusion.

La réduction des effectifs en CP, en CE1 et en GS a été un premier pas mais cette baisse doit avoir lieu dans tous les niveaux de classe. Elle ne doit pas non plus être un frein à la réflexion collective et pédagogique des équipes dans la structure des écoles.

La FSU-SNUipp demande la tenue d'un GT spécial sur les fermetures d'école et les postes spécifiques.

Par ailleurs, la FSU-SNUipp rappelle son opposition à la fusion des circonscriptions du 19ème et du 20ème arrondissement. En tout état de cause, si l'Académie maintenait ce projet, notre syndicat tient à insister pour que ces opérations ne mènent pas à la dégradation des conditions d'apprentissage et de suivi des élèves de ces arrondissements, ni à la dégradation des conditions de travail des enseignant-es et ce quelles que soient leurs missions. Les postes existants de secrétaires, de CPC/N et d'enseignant-es spécialisé-es et de psychologues scolaires doivent donc être répartis et d'autres postes créés afin d'être en nombre suffisant au sein des nouvelles circonscriptions, notamment au regard du profil de certaines d'entre elles.

La FSU-SNUipp rappelle aussi que le redéploiement des RASED et des CPC/N relève d'opérations de carte scolaire dans le cadre des transferts de postes avec des ouvertures et des fermetures.

### **II – B : REPONSES DE L'ADMINISTRATION :**

La dotation ministérielle pour l'académie de Paris est de moins 125 postes pour la rentrée 2024 qui est préparée dans ce contexte avec le plus de rigueur et d'équité possible pour répondre au mieux aux besoins des écoles.

La baisse démographique est un peu moindre que les années précédentes mais il n'en demeure pas moins que ce sont 2000 élèves de moins qui sont attendus à la rentrée 2024. Ainsi, les retraits d'emplois au regard des seuils nationaux auraient pu être de 600 en tenant compte uniquement du nombre d'élèves.

L'académie précise aussi que dans le cadre du rééquilibrage des moyens, en plus de ces 125 postes, un redéploiement devra être réalisé afin de permettre les ouvertures de classe dans les écoles où les effectifs le demandent.

Dans le cadre de cette préparation de la rentrée scolaire 2024 et tenant compte des besoins, l'académie souhaite poursuivre l'ouverture de dispositifs spécifiques en lien avec l'ARS.

Une augmentation du nombre de postes de brigade est aussi à l'étude sous réserve des fermetures de classes possibles. En effet, la situation des remplacements est en grande partie imputable à un corps des brigades départementales qui n'est pas complet, mais aussi au fait que les BD sont en moyenne significativement plus absents que les enseignants chargés de classe.

L'académie précise aussi qu'il n'y aura pas 2 fermetures dans la même école à la rentrée et que dans la mesure du possible, il n'y aura pas de retrait d'emploi pour la seconde année consécutive dans la même école.

Le détail de la campagne de carte scolaire ne peut être communiqué ce jour à la FSU-Snuipp car les entretiens avec les mairies d'arrondissement ne sont pas terminés.

Au sujet des fermetures d'écoles ou des fusions, l'académie répond que le travail est en cours pour la rentrée 2024 signalant en particulier la situation de l'ouverture de l'école Anne Sylvestre.

En ce qui concerne les postes de PEMF, l'académie souhaite que chaque circonscription dispose de 2 postes. L'implantation de ces postes pourra être envisagée dans l'école du titulaire du CAFIPEMF si le poste initialement balisé n'est pas pourvu. Une réunion sera mise en place avec l'Adjointe à la DASEN sur la question de l'affectation des PEMF.

Au sujet du CAPPEI, l'académie rappelle que la circulaire stipule qu'il est attendu que les admis postulent sur un poste spécialisé.

Au sujet de la fusion des circonscriptions des 19<sup>ème</sup> et 20<sup>ème</sup> arrondissement, l'académie explique que les circonscriptions auront le même nombre de CPC et qu'un redéploiement des moyens RASED sera effectué de manière équitable en fonction des besoins. Une réunion avec l'ensemble des personnels concerné aura lieu afin de préparer cette opération en toute clarté avec leur participation et leur consultation.

### **III – CONCLUSIONS DE LA NEGOCIATION :**

#### **III – A : LES POINTS D'ACCORD :**

Les deux parties reconnaissent les difficultés de remplacement de l'académie.

#### **III – B : LES POINTS DE DESACCORD :**

La FSU-SNUipp Paris considère que ces points nécessitent le maintien de l'appel à la grève en raison des difficultés croissantes auxquelles doit faire face le corps enseignant et au regard du nombre important de retrait d'emplois demandés à l'académie cette année encore.

La Directrice académique des services  
de l'Éducation Nationale chargée des  
écoles et des collèges

Christelle GAUTHEROT  
Signé

Les représentants de la FSU-SNUipp :

Audrey Bourlet de la Vallée  
Léa de BOISSEUIL,  
Jérôme LAMBERT  
Signé